



Droit individuel à la formation dif

Par **allix6359**, le **23/02/2011 à 15:09**

Bonjour,

En cas de licenciement pour faute grave, le salarié garde t il son crédit d'heures DIF ? (je crois qu'il y a eu une nouvelle loi depuis 2009 sur la portabilité du DIF)

et dans le cas ou la réponse est positive comment doit il en faire la demande auprès de son employeur ? ,(organisme de formation choisi par l'employeur ou par le salarié, tarif horaire légal, etc..)

enfin l'employeur a t il l'obligation de l'indiquer sur le certificat de travail ?

merci de vos réponses.

[Modifier ma question]